

**AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE,
AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT
D'ENTREPRISE, AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS
D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS
D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE**

SCRUTIN DU 7 NOVEMBRE 2021

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, présidente d'élection,

- **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale municipale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection ci-haut mentionnée en respectant les conditions indiquées ci-dessous :
 - avoir 18 ans le 7 novembre 2021;
 - être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le 1^{er} septembre 2021 et, à cette date, ne pas avoir été déclarée coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
 - être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2021;
 - avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le 25 octobre 2021.^{NOTE}

ET

- **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale municipale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection ci-haut mentionnée en respectant les conditions indiquées ci-dessous :
 - avoir 18 ans le 7 novembre 2021;
 - être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le 1^{er} septembre 2021 et, à cette date, ne pas avoir été déclarée coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
 - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2021;
 - avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le 1^{er} septembre 2021;
 - avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le 25 octobre 2021.^{NOTE}

NOTE : Toute demande d'inscription ou procuration reçue **après le 3 octobre 2021, mais au plus tard le 25 octobre 2021 à 13 h**, sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale et devra faire l'objet d'une décision de la commission de révision à moins qu'il n'en ait été tenu compte avant le dépôt de la liste électorale.

Formulaires

Vous pouvez obtenir le formulaire de demande d'inscription ou de procuration en communiquant avec la soussignée.

Vous devez transmettre le formulaire dûment complété et signé à l'adresse indiquée plus bas.

Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.



Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

Vous aurez la possibilité d'exercer votre vote par correspondance si vous êtes dans la situation suivante :

- entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré comme porteur de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021. Pour les demandes écrites, un formulaire est disponible sur le site Internet de la Ville.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours.

Renseignements

Pour toute information supplémentaire, communiquer au bureau de la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Adresse : Hôtel de Ville
1295, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour (Québec) G9H 1A1
Téléphone : 819 294-6500

Ville de Bécancour, le 13 octobre 2021.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Présidente d'élection